

Rappel de la nature et des risques du support en Unités de Compte ¹

Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026

FRSG000171P4

Nom :

Prénom :

N° du contrat (si existant) :

Dates de commercialisation : Du 28/10/2025 au 22/01/2026

Concernant la nature du support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 sur lequel je souhaite investir mon capital, effectuer un versement ou un arbitrage en entrée dans le cadre de mon contrat d'assurance vie / de capitalisation.

J'ai bien compris que :

1. le support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 ne dispose pas de garantie en capital, que ce soit à l'échéance des 12 ans ou avant celle-ci.

2. le capital investi sur le support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 est protégé jusqu'à une baisse de 50% du fonds Global Developed Health Care AB à l'échéance des 12 ans (le 08/02/2038). La protection du capital s'applique sur le capital net investi c'est-à-dire après frais sur versement/arbitrage et diminué des frais de gestion liés à mon contrat d'assurance vie / de capitalisation.

3. le support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 peut être remboursé par anticipation automatiquement tous les mois à partir du mois 12 en fonction de règles prédéfinies (cf. paragraphe 5), la durée de placement n'est donc pas connue à l'avance.

4. le support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 a une durée minimale de 1 an et une durée maximale de 12 ans. Le placement se terminera par conséquent au plus tard le 08/02/2038.

5. le résultat de mon investissement dépend de l'évolution à la hausse comme à la baisse du cours du fonds Global Developed Health Care AB²

- L'évolution du sous-jacent est constatée chaque mois à partir du 01/02/2027 par comparaison entre son niveau mensuel et son niveau initial (cours de clôture du 30/01/2026). Ces constatations déterminent les modalités de remboursement par anticipation du support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026.
- Du mois 12 au mois 143, si à l'une des dates de constatation mensuelle, le niveau du sous-jacent est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Automatique Anticipé (défini ci-dessous en pourcentage du niveau du fonds Global Developed Health Care AB observé aux dates de détermination du niveau initial, le support sera automatiquement remboursé par anticipation et je percevrai alors 100% de mon capital net investi majoré d'un gain de 1,0000% par mois écoulé depuis l'origine.

Seuils de remboursement activant le mécanisme de remboursement automatique anticipé (défini en pourcentage du niveau du fonds Global Developed Health Care AB)
(Baisse de 0,420% par mois, des mois 12 à 131, et est de 50% des mois 132 à 143)

Mois (M) → Seuils de remboursement anticipé (en %)

Période M12	→	100,00%
Période M13	→	99,580%
...		...
Période M142	→	50%
Période M143	→	50%

- A l'échéance des 12 ans (le 08/02/2038), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, alors mon support sera remboursé. Le niveau de remboursement sera déterminé en fonction du niveau final du fonds Global Developed Health Care AB lors de la constatation finale (le 01/02/2038), ainsi :

- si le niveau final du sous-jacent est supérieur ou égal à 50% de son niveau initial, 100% du capital investi sera remboursé, majoré du coupon conditionnel mensuel de 1,0000% par mois écoulé depuis l'origine, soit un gain total de 144,000% (144 mois x 1,000%),

- sinon, si le sous-jacent a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial, je recevrai la valeur finale³ du fonds Global Developed Health Care AB. Je subirai alors une perte en capital au moins égale à celle constatée sur un investissement direct dans le fonds Global Developed Health Care AB, compte tenu des frais versés (cf. paragraphe 2).

6. le support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 comporte un montant minimum d'investissement de 1 500 euros.

Concernant les risques du support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 sur lequel je souhaite effectuer un versement ou un arbitrage en entrée dans le cadre de mon contrat d'assurance vie / de capitalisation.

J'ai bien compris :

1. qu'en cas de sortie prématurée de ce support à mon initiative (terme du contrat d'assurance vie/de capitalisation, rachat total ou partiel, arbitrage en sortie, sortie sous forme de rente) ou suite à mon décès, je ne bénéficie d'aucun des mécanismes cités précédemment. Dans ce cas je risque, ou le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) dans mon contrat d'assurance vie risquent, de perdre tout ou partie du capital net investi. En effet, la valeur prise en compte dans ce cas, sera la valeur du support à la date de sortie. En fonction de l'évolution des marchés financiers et de celle du fonds Global Developed Health Care AB, elle pourra être inférieure ou supérieure à la valeur prise en compte à l'origine.
2. que le fonds Global Developed Health Care AB appliquera une politique de distribution d'un dividende fixe de 5 euros par part de fonds et par an. Si les dividendes effectivement perçus par le fonds sont inférieurs (respectivement supérieurs) au dividende fixe distribué, la valeur actuelle nette du fonds et la probabilité de remboursement automatique anticipée seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un fonds distribuant les dividendes réellement perçus. Sans tenir compte des dividendes réellement perçus par le fonds, l'impact de la politique de distribution d'un dividende fixe sur la valeur actuelle nette du fonds est plus important en cas de baisse par rapport à son niveau initial (effet négatif) qu'en cas de hausse (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de la valeur actuelle nette du fonds sera accélérée.
3. que le support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 doit être, compte tenu de son niveau de risque, considéré comme un support de diversification. La part de mon capital investi sur le support doit par conséquent être limitée.
4. que la performance du support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 est dépendante de l'évolution du fonds Global Developed Health Care AB, laquelle est librement consultable sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/autres-fonds/details/isin/LU2744488573/>
5. que la garantie plancher/le capital supplémentaire inclus au sein de certains contrats d'assurance vie qui permet, en cas de décès, de protéger le capital net investi (tous supports confondus) sur le contrat au profit de(s) bénéficiaire(s) désigné(s), ne s'appliquera plus au-delà d'un certain âge ou d'un certain montant en fonction des contrats.
6. qu'il m'est fortement recommandé de vérifier avec mon conseiller que le support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 est bien adapté à ma situation personnelle et à mon objectif d'investissement.

Oui, j'ai bien compris la nature et les risques liés au support Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026

Date et signature du souscripteur-adhérent /assuré ou du souscripteur, précédées de la mention "lu et approuvé"

Je certifie par ailleurs avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé relatif au support, de l'annexe à la Note/Notice d'Information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur lequel l'investissement a été réalisé qui présente les caractéristiques du support **Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026**.

(1) Nature juridique : Instrument financier émis par SG Issuer, dans le cadre d'un programme d'émission de titre de créance assimilable à une obligation de droit sg issuer. Produit soumis au risque de défaut de l'émetteur. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte représentatives du placement.

(2) Le Fonds SOLYS AB Global Developed Health Care (le « Fonds ») (LU2744488573) est un fonds géré activement combinant l'expertise de Société Générale Investment Solutions (France) et celle du gérant délégué AllianceBernstein, dont l'univers de départ est fait des actions des pays représentés dans l'Indice de référence Solactive Developed Markets Broad Health Care EUR Index NTR. Ce Fonds prévoit l'application de critères d'analyse financière et extra-financière qui classent les actions afin de parvenir à une exposition au marché d'actions internationales en lien avec le secteur de la santé. L'exposition du

Fonds aux actions est pilotée dynamiquement de manière à réduire son risque ou rechercher de la performance.

(3) La valeur finale du fonds est exprimée en pourcentage de son niveau de référence constaté.

(4) Se reporter à la Note/Notice d'information qui vous a été remise lors de votre souscription/adhésion.

Oradea Vie, société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 66 704 256 euros,
Entreprise régie par le code des assurances, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 430.435.669 dont le
siège social est situé Tour D2, 17 bis place des Reflets – 92919 Paris La Défense cedex
N°ADEME : FR231725_01YSGB ».

